

GOLF

13^e CHAMPIONNAT DE FRANCE DES SAPEURS-POMPIERS



30 MAI - 02 JUIN

2019

À TOULOUSE



SOMMAIRE

- I Mot du Président de l'ANGSP**
- II Présentation générale**
- III Hébergement**
- IV Déroulement de la compétition**
- V Tarifs**
- VI Inscriptions et conditions d'annulation**
- VII Contacts**
- VIII Fiche d'inscription**
- IX Attestation d'appartenance UDSP**
- X Règlement du Championnat de France de Golf**
- XI Moyens de communication de votre association**



I Mot du Président de l'ANGSP



La Haute-Garonne et sa capitale de la région Occitanie nous accueille pour nos 13^{ème} championnats de France de Golf Sapeurs-Pompiers.

Toulouse, ville magnifique, surnommée « la ville Rose » en raison de ses briques de terre cuite composant la plupart des bâtiments, est aussi la capitale européenne de l'industrie aéronautique et spatiale avec le site d'Airbus.

Ville emblématique du rugby avec le club du Stade Toulousain qui dispose du palmarès le plus riche au niveau national, les golfs de Toulouse Seilh et Téoula vont accueillir de très bons Golfeurs et Golfeuses Sapeurs-Pompiers.

Pour répondre aux souhaits de nombreux membres quant à la différence de qualité des parcours joués par les diverses séries, l'équipe organisatrice représentée par Sébastien LAMOUREUX et Christophe MORANDIN, en association avec le bureau de l'ANGSP, a pris le pari de faire jouer l'ensemble des participants sur les seuls golfs de Seilh et Téoula.

Ces deux parcours différents, mais très complémentaires, vont vous donner la possibilité d'exprimer pleinement votre jeu dans les compartiments que sont le jeu long et la précision.

Tout d'abord, le golf de Seilh, proche des ateliers de la multinationale Airbus est un parcours long et aéré, qui permettra aux adeptes du driver et des bois de parcours de s'exprimer sans trop ralentir le jeu.

Quant au golf de Téoula, face au magnifique décor que représente la chaîne des Pyrénées, demandera une exigence toute autre : celle de la précision. Autant dire que les partisans du jeu de fers se feront une joie de jouer ce parcours.

Je suis donc persuadé que sur le point de vue golfique, vous prendrez beaucoup de plaisir à jouer ces parcours.

L'équipe organisatrice, accompagnée par le Conseil d'administration de l'ANGSP, mettra tout en œuvre afin de vous accueillir dans les meilleures conditions pour partager des moments de partage et de cohésion.

Que les Meilleur(e)s gagnent dans le plus bel esprit !!

Amicalement,

Le Président de l'ANGSP
Fabrice PETIT



II Présentation générale

Les 13^{ème} Championnats de France de Golf des Sapeurs-Pompiers auront lieu du 30 mai au 02 juin 2019 en terre Occitane dans le département de la Haute-Garonne. Deux sites regroupant les golfs de SEILH et TEOULA accueilleront cet événement golfique.

La philosophie principale de ces championnats est de vous faire découvrir ces parcours au travers de 2 tours de compétition. Vous pourrez si vous le souhaitez, débiter le séjour par un parcours de découverte le mercredi et/ou le jeudi 30 Mai.

Le golf de Seilh



Le golf de Toulouse Seilh est situé aux portes de Toulouse depuis 1988. Il dispose de 2 parcours de 18 trous dessinés par Jean Garraialde et Jérémy Pern au cœur de 140 hectares de verdure.

A 5 minutes de l'aéroport de Toulouse-Blagnac et 15 minutes du centre-ville, il bénéficie également d'un complexe hôtelier avec restaurant, piscine, salle de séminaires et salle de remise en forme.

Les golfeurs expérimentés, profiteront d'un parcours international, le Rouge, sélectionné parmi les 139 plus beaux parcours de France. Il a d'ailleurs accueilli à plusieurs reprises des compétitions de l'Allianz tour.

Le Parcours Rouge est un Par 72 de 6 141 mètres avec un slope de 138 pour les départs blancs et 132 des jaunes. Pour les dames, un tracé de 5 077 mètres avec un slope de 126 des bleus et 123 des rouges. Ce parcours relativement plat, concentre une grande diversité dans le tracé, tantôt jalonné de bois, tantôt autour de plans d'eau. C'est un parcours long et technique qui requiert régularité et exigence sur les 18 trous.

Zone d'entraînement : Vous trouverez un practice sur eau de 50 postes sur tapis dont 30 couverts.

Une zone de frappe sur herbe d'une vingtaine de poste.

Un putting green, bunker d'approche et une zone éclairée sur l'ensemble du practice.



Le golf de Téoula



Le golf de Téoula, situé sur la commune de Plaisance-du-Touch, vous invite sur son magnifique domaine aux parfums d'eucalyptus. Vous découvrirez un splendide parcours qui vous séduira par son relief successivement plat et vallonné alliant plaisir des yeux et des greens de qualité.

Les 18 trous sont un véritable voyage au cœur de la nature dont certain vous offriront des panoramas idylliques sur la chaîne des Pyrénées.

Le parcours de Téoula est un par 70 de 5 500 mètres. Le slope est de 136 des repères blancs, et 130 des jaunes. Le tracé pour les féminines est de 4 530 mètres des bleus avec un slope 129 et 126 des rouges. Il offre une première partie très technique mêlant pièces d'eau et défi technique. Le retour se faisant au milieu des bois alliant vue sur la chaîne des Pyrénées et plaisir du jeu.

Zone d'entraînement :

45 postes dont 6 couverts.

Un putting green et un green d'approche.

Parcours de reconnaissance ou de découverte :

Chaque joueur pourra réserver à compter du Mardi 30 avril 2019, le parcours de reconnaissance de son choix pour **mercredi 29 Mai et/ou jeudi 30 Mai 2019**, sur l'un des 2 golfs en prenant directement contact avec l'accueil du golf et en précisant que vous êtes inscrit aux championnats de France SP.

Le prix du green fee est négocié à 40 € sur les 2 parcours (préciser qu'il s'agit du parcours de reconnaissance des Championnats de France des Sapeurs-Pompiers lors de la réservation).



III Hébergement

Depuis l'édition 2018, l'hébergement est libre. Pour autant les prix négociés sur l'**Hôtel Mercure Toulouse Seilh** qui a l'avantage d'être directement situé sur le golf. Néanmoins, d'autres hôtels se trouvent dans un rayon de 10 minutes autour du Golf de Seilh à tarif non négociés.

Hôtel Mercure Toulouse Seilh

Situé à 5 minutes de l'aéroport de Toulouse-Blagnac et 15 mn du centre-ville, vous bénéficierez d'un complexe hôtelier de standing avec restaurant, piscine, salle de séminaire, salle de remise en forme et grand parking.



Tarifs proposés :

Les Tarifs sont proposés par l'hôtel à partir du Jeudi 30 Mai 14 heures au Dimanche 02 Juin après le petit déjeuner.

Un nombre de **100 chambres** sont bloqué par la direction de l'hôtel **jusqu'au 15 Janvier 2019**. Les réservations des chambres devront être faites directement à l'hôtel et le règlement se fera par chaque personne ou délégation. **En aucun cas l'équipe organisatrice des championnats de France s'occupera de la réservation de l'hébergement.**

- **Chambre Double : 107 € par nuit avec petits déjeuners sous forme de buffet (prix public : 167 €)**
- **Chambre Single : 90 € par nuit avec petits déjeuners sous forme de buffet (prix public :150€)**

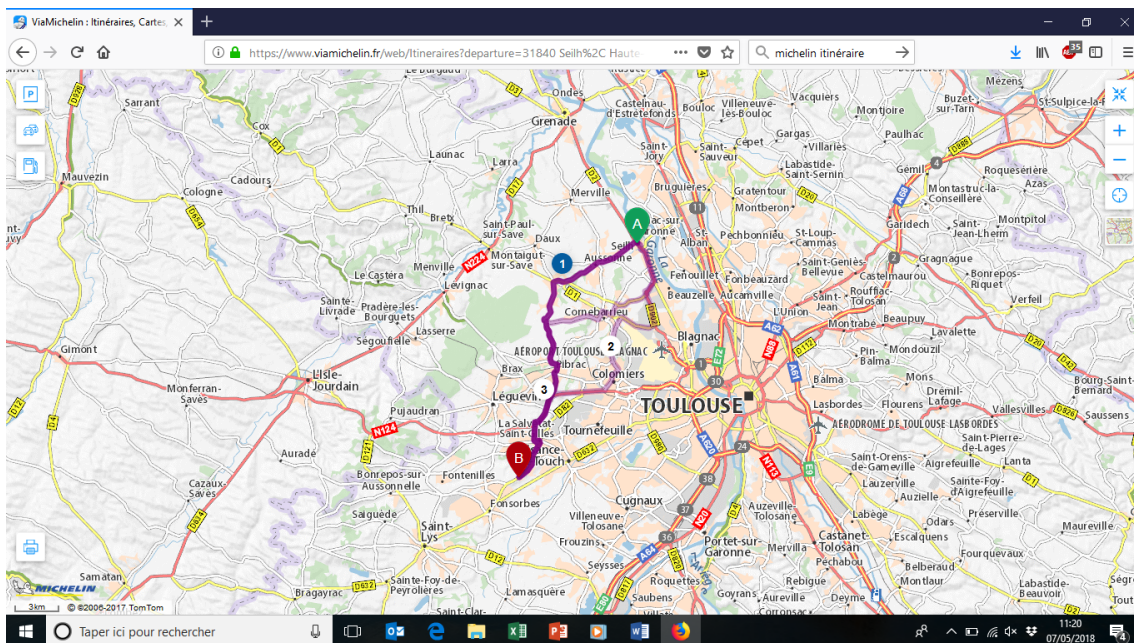
Il est important de préciser à l'hôtel le code « ANGSP » lors de la réservation par téléphone afin de bénéficier des tarifs négociés.

Hôtel Mercure Toulouse Aéroport Golf de Seilh,

Route de Grenade, 31840 Seilh

Tel : 05 62 13 14 15





Distance entre hôtel golf Toulouse Seilh et golf Téoula 22 kms
trajet de 20 à 25 minutes accès facile par voie rapide.

IV Déroulement de la compétition

➤ Programme général :

MERCREDI 29 MAI ET / OU JEUDI 30 MAI

Parcours de reconnaissance ou de découverte

Les joueurs désirant effectuer un parcours de reconnaissance ou de découverte à tarif négocié devront réserver directement leur green fee au golf concerné et exclusivement par téléphone seulement 1 mois avant le début de l'épreuve, soit à partir du **Mardi 30 Avril 2019**.

Golf de Seilh : 05 62 13 14 14

Golf de Téoula : 05 61 91 98 80

JEUDI 30 MAI

- 15h00 à 18h00** Accueil des participants à la réception de l'hôtel Mercure Seilh
- 18h00 à 19h00** Réunion obligatoire des capitaines d'équipe en salle de réunion de l'hôtel
- 19h00 à 20h00** Assemblée générale de l'ANGSP en salle de réunion de l'hôtel
- 20h30** Apéritif et dîner d'accueil



VENDREDI 31 MAI :

Compétiteurs

- 07h30 à 13h00** Parcours de **Téoula** pour la 1^{ère} série, la 2^{ème} et les Séniors, par équipe de 3, toutes les 10 minutes. Prise en compte des paniers repas au départ.
- 07h30 à 13h00** Parcours de **Seilh « Rouge »** pour la 3^{ème} série et les accompagnants, par équipe de 3, toutes les 10 minutes. Prise en compte des paniers repas au départ.
- 19h00** Apéritif des délégations sur la terrasse de l'hôtel **(pas de repas prévu par l'organisation).**
- 20h00** Affichage des résultats de la 1^{ère} journée

Apéritif dinatoire des délégations :

Fort des années précédentes, **2017 Chantilly, 2018 le Gouverneur**, nous espérons que toutes les délégations joueront le jeu de partager leurs produits locaux (solides et liquides...) afin de vivre à nouveau ces bons moments de convivialité et de partage !
Donc à vos stands !!

SAMEDI 1^{er} JUIN :

Compétiteurs

- 07h30 à 13h00** Parcours **Seilh « Rouge »** pour la 1^{ère} série, la 2^{ème} série et les Séniors, par équipe de 3, toutes les 10 minutes. Prise en compte des paniers repas au départ.
- 07h30 à 13h00** Parcours de **Téoula**, pour la 3^{ème} série, les accompagnants et les partenaires, par équipe de 3, toutes les 10 minutes. Prise en compte des paniers repas au départ.
- 19h30** Palmarès et remise des récompenses Hôtel Mercure.
- 20h30** Dîner de clôture
- 21h30** Affichage des résultats



➤ **Les deux journées de compétition :**

Vendredi 31 Mai

La 1^{ère} série, la 2^{ème} et les Séniors, prendront le départ toutes les 10 minutes sur le parcours de **Téoula**, par équipe de 3.

La 3^{ème} série hommes et les accompagnants prendront le départ toutes les 10 minutes sur le parcours de **Seilh « Parcours Rouge »**, par équipe de 3.

OPEN PRACTICE sur chaque golf

Samedi 1 er Juin

La 1^{ère} série, la 2^{ème} et les Séniors, prendront le départ toutes les 10 minutes sur le parcours de **Seilh « Parcours Rouge »**, par équipe de 3.

La 3^{ème} série homme, les accompagnants et partenaires prendront le départ toutes les 10 minutes sur le parcours de **Téoula**, par équipe de 3.

OPEN PRACTICE sur chaque golf

4 séries hommes :

1^{ère} Série : Index jusqu'à 14,4 inclus

2^{ème} Série : Index de 14,5 à 24,4

3^{ème} Série : Index de 24,5 à 54 (index ramenés à 36)

Seniors : Index de 0 à 54 (avoir 50 ans au premier jour de la compétition)

3 séries dames :

1^{ère} Série : Index jusqu'à 18,4 inclus

2^{ème} Série : Index de 18,5 à 54 (index ramenés à 36)

Seniors : Index de 0 à 54 (avoir 50 ans au premier jour de la compétition)

Le championnat donne l'occasion de sacrer 2 femmes et 3 hommes « Champion de France » dans leur série respective, 2 champions de France Séniors (femmes et hommes) et une équipe Championne de France (voir règlement en annexe).



Accompagnants non joueurs logés à l'hôtel :

Espace Détente avec :

- Piscine extérieure
- Salle de fitness

Visite pour les Accompagnants à proximité de l'hôtel Mercure :

Les visites ne sont pas prévues par l'organisation.

Citée de l'Espace (info : www.cite-espace.com)

Visite du site Musée Aéronautique Aeroscopia (info : www.musee-aeroscopia.fr)

Le centre-ville de Toulouse (Place du Capitole- Musée etc...)

Parc zoologique de Plaisance du Touch directement à proximité du golf de Téoula.

V Tarifs

Prestations Joueurs sans hébergement : 250€ cotisation comprise

- Adhésion ANGSP
- Cocktail d'accueil + repas
- Cadeaux de bienvenue
- 2 Green fees
- Open Practice vendredi et samedi
- 2 Paniers repas
- Cocktail + Dîner de clôture

Prestations accompagnants sans hébergement : 120€

- Cocktail d'accueil + repas
- 2 Paniers repas
- Cocktail + Dîner de clôture

VI Inscriptions et conditions d'annulation

Pour valider son enregistrement à la compétition, chaque joueur doit s'acquitter d'un montant de **130€ à verser au plus tard le Mardi 15 Janvier 2019** au comité organisateur comprenant :



- **Le droit de préinscription de 100 € + cotisation 30 € ANGSP.**
- **Modalité de règlement : un seul chèque de 130 € à l'ordre de ANGSP avec sa fiche d'inscription.**

Les accompagnants non joueurs doivent s'acquitter du montant total de **120 € à l'ordre de l'ANGSP avec fiche d'inscription, à transmettre au plus tard le 15 janvier 2019.**

Seront retenues les 180 premières inscriptions au **Mardi 15 janvier 2019** (droit de pré-inscription + cotisation ANGSP). La priorité sera donnée aux Sapeurs-Pompiers.

Le règlement de l'intégralité validant l'inscription (formule joueur ou accompagnant + cotisation) doit être versé au plus tard le **Vendredi 1^{er} Mars 2019** (cachet de la Poste faisant foi).

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Au-delà du 15 Janvier 2019, les dossiers reçus seront positionnés en liste complémentaire.

Au 2 mars 2019, tout compétiteur n'étant pas inscrit sur la liste de son Union Départementale **et à jour de sa licence et de son certificat médical** se verra, avec son éventuel accompagnant, retiré de la liste des compétiteurs et remplacé par le premier inscrit de la liste complémentaire.

La date limite d'annulation avec remboursement total est fixée au **Mardi 30 avril 2019**. **Au-delà de cette date limite, il n'y aura pas de remboursement sauf cas exceptionnel (à l'appréciation du comité d'organisation et de l'ANGSP).**

**Les chèques sont à libeller à l'ordre de « l'ANGSP »
Et à transmettre avec le dossier complet à l'adresse suivante :**

Adresse à mentionner : Mr Morandin Christophe
CDF 2019
15 rue de Pons
47500 FUMEL

Mail : christophe.morandin1@orange.fr
Tel : 06.07.39.04.06

VII Contacts

- **Comité d'Organisation sur Place :**
 - **Christophe Morandin** 06.07.39.04.06 - christophe.morandin1@orange.fr
 - **Sébastien Lamoureux** 06.45.73.19.38 – sebastien.lamoureux@sdis31.fr
- **Dossier d'Inscription :** Christophe Morandin
- **Gestion licence :** Régis Serra
Alain Cousin
Ludovic Meunier



VIII Fiche d'inscription

Annexe 1 : Fiche d'inscription

Merci de remplir ce formulaire par voie informatique, puis l'imprimer avant de l'envoyer par voie postale.
Cela facilitera la lecture et la compréhension de ce qui est écrit

SDIS :	<input type="text"/>	Téléphone portable :	<input type="text"/>
Nom :	<input type="text"/>	Date naissance :	<input type="text"/>
Prénom :	<input type="text"/>	Statut (SP,PATS,ACC)	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>	Index :	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	N° licence :	<input type="text"/>
E-mail :	<input type="text"/>	Championnat Sénior *	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Taille polo:	<input type="text"/>	Nom du capitaine de votre équipe :	<input type="text"/>

*Championnat sénior : réservé aux SP de plus de 50 ans souhaitant exclusivement concourir au championnat sénior
classement en brut + net

Formule Joueur 250 € (Adhésion ANGSP comprise)		organisation
1.	Adhésion ANGSP, Cocktail et repas d'accueil, Lot de bienvenue, 2 greens-fee , Open practice, 2 paniers repas, cocktail et dîner de clôture	<input type="radio"/>

Formule accompagnant non joueur 120 €		organisation
2.	Cocktail et repas d'accueil, 2 paniers repas , cocktail et dîner de clôture	<input type="radio"/>

Récapitulatif règlement réalisé			organisation
A.	Adhésion 2018 à l'ANGSP + Acompte (1chèque de 130 € à l'ordre de l'ANGSP) au plus tard le 15/01/2019	n° chèque	€
B.	Règlement total de l'inscription (1chèque à l'ordre de l'ANGSP) Règlement au plus tard le 01/03/2019	n° chèque	€

Fiche	Mr MORANDIN Christophe	Fait à	<input type="text"/>
Règlement à	CDF 2019	Le	<input type="text"/>
Renvoyer	15 rue de Pons 47500 FUMEL	Signature	<input type="text"/>
	Au plus tard le 15 Janvier 2019		



X Règlement du Championnat de France de Golf

SOMMAIRE

1. DÉROULEMENT GENERAL ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 1.1 - Conditions de participation
- 1.2 - Pièces d'identité acceptées
- 1.3 - Règlements applicables
- 1.4 - Comité de l'épreuve
- 1.5 - Tableau officiel
- 1.6 - Réunion des Capitaines

2. FORME DE JEU ET RÈGLEMENT

- 2.1 - Forme de jeu
- 2.2 - Séries
- 2.3 - Marques de départ
- 2.4 - Heures de départ
- 2.5 - Résultats
- 2.6 - Classement individuel
- 2.7 - Classement par équipe
- 2.8 - Egalité
- 2.9 - Trophée Sénior homme et Femme

3. ORGANISATION DES ÉPREUVES

- 3.1 - Prix
- 3.2 - Entraînement
- 3.3 - Arbitrage
- 3.4 - Recording
- 3.6 - Voiturettes
- 3.7 - Cadets et accompagnateurs

4. INSCRIPTIONS

5. ANNEXES

- 5.1- Règlement de l'épreuve des accompagnants



1. DÉROULEMENT GÉNÉRAL ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le championnat de France de golf des Sapeurs-Pompiers est une compétition qui a lieu sous le parrainage de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France. Il se déroule sur 2 jours et permet de désigner 1 champion de France des Sapeurs-Pompiers (hommes et femmes) par série, un champion de France Sénior Femme et Sénior Homme, et une équipe championne de France par équipe. L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de joueurs suivant les capacités d'accueil du golf.

1.1 - Conditions de participation

Pour participer, les joueurs doivent :

- Être adhérents et à jour de leur cotisation à l'association nationale de golf des Sapeurs-Pompiers (ANGSP) ;
- Être adhérents à la FNSPF en qualité de membre actif ou associé ;
- Être adhérents à l'UDSP de leur département en qualité de membre actif ou associé ;
- Être adhérents à l'URSP de leur région en qualité de membre actif ou associé.

On entend par adhérent les membres à jour de leur cotisation.

Les **membres actifs** sont les Sapeurs-Pompiers volontaires, professionnels, et sur invitation, les militaires (BSPP, BMPM, UIISC) et les Sapeurs-Pompiers de Monaco, en activité.

Les **membres associés** sont les JSP, les anciens Sapeurs-Pompiers, les Sapeurs-Pompiers ayant spécifiquement en charge les services d'incendie et de secours dans les entreprises et les services publics, les personnels administratifs, techniques et sociaux SDIS des unions départementales et régionales et de la Fédération.

De plus, les joueurs doivent :

- Être titulaires de la licence de golf délivrée par la Fédération Française de Golf (FFG) de l'année en cours ;
- Être à jour du certificat médical de non contre-indication à la pratique de golf délivré par un médecin de leur choix et enregistré sur Fléole ;
- Répondre aux exigences des règles du statut amateur ;
- Fournir une autorisation parentale pour les mineurs.

Les accompagnants peuvent également participer à la compétition, sous réserve des places disponibles. Ils doivent réunir les mêmes conditions de participation, hormis l'obligation d'être adhérents à la FNSPF, à une URSP ou une UDSP.

Seuls peuvent concourir pour les titres de champions de France, les membres actifs et les Sapeurs-Pompiers militaires (BSPP, BMPM, UIISC), les JSP et les anciens Sapeurs-Pompiers.



1.2 – Pièces d'identité acceptées

Seules les pièces d'identité suivantes sont acceptées lors des contrôles préalables à la compétition :

- Carte nationale d'identité ;
- Passeport ;
- Permis de conduire ;
- License FFSE (Fédération Française du Sport d'Entreprise) portant la mention UDSP ;
- Carte fédérale (FNSPF) en cours de validité.

1.3 – Règlements applicables

Les règles édictées par la Fédération Française de Golf et notamment celles régissant les épreuves fédérales sont applicables et notamment :

- Respect de l'étiquette ;
- Comportement correct ;
- Tenue vestimentaire adaptée.

L'index pris en compte est celui détenu le jour où les départs seront réalisés.

1.4 – Comité de l'épreuve

Un comité de l'épreuve est constitué pour la durée de la compétition, il est composé des personnes suivantes :

- Un ou des représentants de l'ANGSP ;
- Un représentant du club de golf organisateur ;
- Un arbitre fédéral ou de ligue ;
- Un ou des représentants du comité d'organisation de la manifestation.

Tous les litiges doivent lui être soumis et ses décisions sont sans appel. Seul l'arbitre est autorisé à donner une décision sur les règles.

1.5 – Tableau officiel

L'ensemble du règlement de la compétition est affiché sur un panneau d'affichage à l'hôtel et à proximité du club house. Seules les informations figurant au tableau sont à prendre en compte.

1.6 - Réunion des capitaines

La réunion des capitaines se tient la veille du 1^{er} tour de l'épreuve, sauf indication contraire. Lors de cette réunion, la fiche de composition de son équipe lui est communiquée afin d'être contresignée.

La présence du capitaine ou d'un représentant de chaque équipe est obligatoire au bon déroulement de la compétition.



2. FORME DE JEU ET REGLEMENT

2.1 – Forme de jeu

Il s'agit d'une compétition sur 2 tours. La compétition peut se dérouler sur 2 parcours.

- Strokeplay sur 36 trous, 18 trous par jour pour les 1^{ères} séries ;
- Stableford sur 36 trous, 18 trous par jour pour les autres séries.

Pour le 1^{er} tour, l'ordre de départ est celui déterminé par les index des joueurs.

Pour le 2^{ème} tour, l'ordre de départ est déterminé dans l'ordre inverse du classement du 1^{er} tour, par série dans l'ordre des séries suivant :

- 2^{ème} série ;
- 1^{ère} série ;
- 3^{ème} série.

2.2 - Séries

3 séries hommes et 2 séries femmes, une série Sénior Féminine et une série Sénior masculin sont constituées.

Les séries sont constituées et arrêtées par le comité de l'épreuve, selon le nombre de joueurs et selon la difficulté des parcours.

Les index supérieurs sont ramenés à 36.

2.3 – Marques de départ

- Marques blanches pour la 1^{ère} série hommes ;
- Marques jaunes pour les autres séries hommes, sénior compris ;
- Marques bleues pour la 1^{ère} série femmes ;
- Marques rouges pour les autres séries femmes, sénior compris.

2.4 – Heures de départ

Les heures de départ sont déterminées la veille de chaque tour et affichées sur le tableau officiel et en tout lieu déterminé par le comité d'organisation.

Les joueurs doivent se présenter au starter 10 minutes avant l'heure de départ prévue.

2.5 - Résultats

Les résultats du 1^{er} tour sont affichés le soir à l'issue du 1^{er} tour (classement individuel et classement provisoire par équipe).

Les résultats du championnat sont proclamés le soir du 2^{ème} tour.



Les résultats de la 1^{ère} série sont donnés en :

- Strokeplay brut
- Strokeplay net
- Stableford brut (classement par équipe)
- Stableford net (classement par équipe)

Les résultats des autres séries sont donnés en :

- Stableford brut
- Stableford net

2.6 – Classement individuel

Cette compétition permet d'attribuer le titre de **champion de France hommes et femmes** au meilleur score brut des 2 tours par série. Sont ainsi attribués les titres suivants :

- Champion de France 1^{ère} série homme
- Champion de France 2^{ème} série homme
- Champion de France 3^{ème} série homme
- Champion de France Sénior homme

- Championne de France 1^{ère} série femme
- Championne de France 2^{ème} série femme
- Championne de France Sénior femme

2.7 – Classement par équipe

Un classement par équipe est effectué.

Une équipe est constituée au minimum de 3 joueurs de la même UD ou de la même unité. Le nombre de joueurs n'est pas limité.

Chaque UD ou unité militaire ne peut constituer qu'une seule équipe.

Ce classement par équipe permet de décerner le titre de **champion de France par équipe**.

Le classement est fait par l'addition des scores bruts et nets de chaque joueur, seront pris en compte les 3 meilleurs scores sur les 2 tours de 3 joueurs différents.

L'équipe déclarée vainqueur est l'équipe totalisant le plus de points. Un classement provisoire sera effectué le soir du 1^{er} tour.

2.8 – Egalité

En cas d'égalité dans l'épreuve individuelle, le départage se fait en play-off en mort soudaine pour la 1^{ère} série.

Pour les autres séries, le départage se fait selon la règle ci-dessous :

Soit sur les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou, il faut alors comparer les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou. Si l'égalité subsiste, il faut comparer les scores trou par trou en remontant.



En cas d'égalité dans le classement collectif, il est pris en compte la meilleure carte en brut, puis la 1^{ère} carte en net, puis la 2^{ème} carte en net.

2.9 – Trophée Sénior

- Un trophée sénior homme est mis en place. Il porte le nom de « **Trophée René ISAKOVITCH*** ».

Les joueurs ayant 50 ans* la veille du premier jour de l'épreuve, peuvent participer à leur demande, au trophée sénior. Le trophée sénior est attribué au joueur ayant le meilleur score calculé de la manière suivante :

- Addition du brut et net par tour puis somme des 2 tours

- Un trophée sénior femme est mis en place.

Les joueuses ayant 50 ans* la veille du premier jour de l'épreuve, peuvent participer à leur demande, au trophée sénior. Le trophée sénior est attribué à la joueuse ayant le meilleur score calculé de la manière suivante :

- Addition du brut et net par tour puis somme des 2 tours

La joueuse ou le joueur qui participe au trophée sénior ne pourra prétendre être classé(e) dans les autres séries

3. ORGANISATION DES EPREUVES

3.1 – Prix

Les prix suivants sont attribués :

- 3 prix bruts par série messieurs
- 3 prix nets par série messieurs
- 3 prix sénior femme (cumul brut+net)
- 3 prix sénior homme (cumul brut+net)
- 3 prix bruts par série dame
- 3 prix nets par série dame

(*sous réserve de modification de la ffgolf)

Un prix par équipe est attribué.

Les prix bruts priment les prix nets. Un même joueur ne peut recevoir plus d'un prix.

Des prix au tirage au sort pourront être attribués. En cas d'absence du gagnant lors du tirage au sort, son gain est remis en jeu.

Selon le nombre de joueurs inscrits, le nombre de prix peut être modifié par le comité d'organisation.

3.2 - Entraînement

Il est interdit de s'entraîner entre les 2 tours sur le terrain de la compétition restant à jouer.



3.3 - Arbitrage

Un arbitre officiel pour la durée de l'épreuve est désigné par la Commission Sportive de la Ligue de golf et fait partie du comité de l'épreuve.

3.4 - Recording

Afin d'éviter tout litige, tous les joueurs de chaque groupe doivent se présenter ensemble au recording et ce dès la fin du dernier trou. Les joueurs sont invités à attendre que leur carte ait été vérifiée. La carte sera considérée comme rendue lorsque la carte est signée et que le joueur quitte le recording.

3.6 - Voitures

L'utilisation des voitures n'est pas autorisée pour la compétition sauf si le joueur ou la joueuse possède un certificat médical d'un médecin fédéral de la FFG.

3.7 – Cadets et accompagnateurs

L'utilisation d'un cadet est autorisée pour la compétition. Les cadets doivent répondre aux règles du statut amateur.

4. INSCRIPTIONS

Les droits d'inscription doivent être réglés au plus tard à la date de clôture des inscriptions de l'épreuve.

Les chèques sont libellés à l'ordre de l'ANGSP.

Les inscriptions doivent se faire sur les imprimés fournis par le comité d'organisation et envoyées à l'adresse indiquée sur le formulaire d'inscription.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

5. ANNEXES

5.1 – Règlement de l'épreuve des accompagnants

Le comité d'organisation organise une compétition en parallèle du championnat de France des Sapeurs-Pompiers, sous réserve des places disponibles.

Conditions de participation

Les accompagnants doivent :

- Être titulaires de la licence de golf délivrée par la Fédération Française de Golf (FFG) de l'année en cours
- Être à jour du certificat médical de non contre-indication à la pratique de golf délivré par un médecin de leur choix et enregistré sur Fléole
- Fournir une autorisation parentale pour les mineurs
- Être adhérents à l'ANGSP

Forme de jeu-Séries

- Il s'agit d'une compétition sur 2 tours en stabelford.

Résultats



Les prix suivants sont attribués :

- 1 prix brut messieurs et dames (stabelford brut)
- 3 prix nets mixtes (stabelford net)

XI Moyens de communication de votre association

La communication avec nos membres est un axe que nous tenons à développer, aussi pour ce faire, l'ANGSP s'appuiera désormais sur 2 sites :

Un nouveau site internet : www.angsp.org



Suite à un problème d'accès sur l'ancien site, nous avons opté pour la création d'un nouveau site plus simple et surtout plus proche de vous.

Il peut vous permettre, outre de trouver les réponses à vos questions, de mettre en avant vos sections en partageant vos photos, éventuellement une rubrique bonnes affaires pour vous permettre de vous séparer de clubs récalcitrants.

Un rappel sur les champions de France et les résultats,

Les événements à venir vous permettront de faire connaître au plus grand nombre les manifestations que vous organisez,

Le site est encore en développement, n'hésitez pas à proposer des rubriques,

Vous verrez que pour visualiser les photos, vidéos et quelques autres rubriques, il vous faudra être membre du site, ceci afin de préserver notre droit à l'image.

Une lettre d'information, dont la fréquence est à définir, verra également le jour, abonnez-vous.



Un outil de gestion des membres : www.angsp.assoclub.fr



Ce site est la boîte à outil de la gestion des membres d'une association.

A terme, nous pourrons gérer vos inscriptions en ligne, pour cela les capitaines de sections ont un accès qui leur permet de saisir, modifier ou supprimer les membres de leur section.

Pour ceux qui n'ont pas leurs codes d'accès, en faire la demande à : angsp@outlook.fr

A réception, (surveiller les courriers indésirables ou spam), connexion sur l'espace de la section. Un tuto est à disposition pour vous aider :

<https://www.angsp.org/uploaded/Documents/tuto-assocclub.pdf>

Les fichiers importants de l'ANGSP seront désormais stockés sur le serveur sécurisé du site, et des accès permettront à tous de pouvoir consulter les documents mis à leur disposition.

Tous les mails qui vous seront envoyés par cet outil sont stockés dans votre « Espace Adhérent ».

Une boutique est également à disposition (en cours de développement)

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques éventuelles sur les deux sites.

Avec nos remerciements.

Le bureau de l'ANGSP

